
Date de Convocation
17/03/2025
Date d’Affichage
18/03/2025

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Gilles
RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel
HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS
Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17
Présents 11
Votants 15

OBJET :

**Signature d’une
convention de
groupement de
commande
« Vérifications
réglementaires et
maintenance des
extincteurs »**

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération CC_2025_025 du Conseil Communautaire de
la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25
février 2025, relative à la signature d’une convention de
groupement de commandes

**« Vérifications réglementaires et maintenance des
extincteurs »**,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les
procédures dans l’objectif de rendre plus efficaces les
opérations de mise en concurrence engagées individuellement
par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions
tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE
CAREMBULT serait coordonnateur de ce groupement de
commandes,

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du
coordonnateur.

Où l’exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0
ABSTENTION sur 15 votants)**

- De participer au groupement de commandes «
Vérifications réglementaires et maintenance des
extincteurs »,
- D’autoriser son Maire à signer la convention de
groupement de commandes, ainsi que tout document
afférent.

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin, le 25 mars
2025

Le Maire, Michel DUPONT

